



République Française  
Département MAYENNE

## COMMUNE DE LE HORPS

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 OCTOBRE 2020

L'an 2020, le cinq octobre 2020 à 20 :30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni, en Mairie, dans la SALLE DE REUNION, lieu ordinaire de ses séances, dans le respect des règles en vigueur en matière sanitaire, sous la présidence de Patrick SOUTIF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 septembre 2020.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2020, le cinq octobre à 20 :30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni, en Mairie, dans la SALLE DE REUNION, lieu ordinaire de ses séances, dans le respect des règles en vigueur en matière sanitaire, sous la présidence de Patrick SOUTIF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28 septembre 2020.

**Présents** : Mmes DIDELOT Cécile, Brigitte MULLOIS, Fabienne FOUQUET, Linda GARNIER, Mélina ROMAGNE, Constance DENIAU, Rachel RICHARD, Mrs Patrick SOUTIF, Bernard TUFFREAU, Alain THUAULT, Romain GRANDIN, David DUJARRIER, Daniel FOUCHER, Claude DOUILLET et Samuel JARDIN.

**A été nommé secrétaire** : M. JARDIN Samuel

*Le compte-rendu de la séance du 07 SEPTEMBRE 2020 a été approuvé à l'unanimité*

D2020-10-01

### INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

*Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020*

Conformément à la Loi du 09 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat,

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 fixant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/09/10906/C du 25 mai 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rétribuer pour le gardiennage de l'Eglise de LE HORPS, Mme Solange LEBLANC, domiciliée au 7 impasse du lavoir – 53640 LE HORPS,
- **FIXE** à 300.00€ l'indemnité de gardiennage pour l'année 2020.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Père Joseph COUSIN ainsi que le comptable des Finances Publiques du Pays de Mayenne,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**D2020-10-02**

**RAPPORT ASSAINISSEMENT 2019**

*Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020*

Monsieur Bernard TUFFREAU donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport d'assainissement collectif de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTENT** le rapport d'assainissement de l'année 2019 tel que présenté.
- ✓ **CHARGENT** Monsieur Le Maire de le transmettre aux services de la Préfecture.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**D2020-10-03**

**TRAVAUX DE VOIRIE AU LIEU-DIT LA CROISSETTE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

*Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020*

Monsieur Le Maire présente un devis de remise en état du chemin reliant le lieu-dit « La croisette » au chemin rural de « La Rondelière » ; ces travaux d'un montant de 6 768.00 € HT soit 8 121.60 € TTC vont permettre un accès sécurisé à la départementale 129 menant au bourg du Horps, et réduire ainsi la traversée de la route nationale 12 lorsque les véhicules tournent vers la gauche.

Il rappelle que le Conseil Général doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants. A ce titre, Monsieur Le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la remise en état du chemin reliant le lieu-dit « La croisette » au chemin rural de la Rondelière,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise LOCHARD-BEAUCE, d'un montant de 6 768.00 € HT soit 8 121.60 € TTC,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental la subvention dans le cadre du produit des amendes de police,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de signer le devis et tout document s'y rapportant.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**D2020-10-04**

**BUDGET GENERAL COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020*

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder une décision modificative sur le budget général comme suit :

- **Section d'investissement**

Libellés opérations	Dépenses	Recettes
4812 : frais d'acquisition des immobilisations	+ 8 300.00 €	
4812 : Frais d'acquisition des immobilisations		+ 830.00 €
021 : virement de la section de fonctionnement		+ 7 470.00 €
Total décision modificative N° 1	8 300.00 €	8 300.00 €
Budget primitif	1 120 385.16 €	1 120 385.16 €
Total après décision modificative N°1	1 128 685.16 €	1 128 685.16 €

**- Section de fonctionnement**

<b>Libellés opérations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
60631 : fournitures entretien	+ 1 000.00 €	
6068 : autres matériels et fournitures	+ 3 000.00 €	
615228 : entretien et réparation autres biens	+ 2 000.00 €	
61558 : entretien autres biens mobiliers	+ 4 000.00 €	
6162 : assurance dommage ouvrage	+ 8 300.00 €	
617 : étude et recherches	+1 500.00 €	
6455 : cotisations pour assurance personnel	+ 1 500.00 €	
6458 : cotisations aux organismes sociaux	+ 200.00 €	
6247 : transports collectifs	-3 000.00 €	
6232 : fêtes et cérémonies	-2 300.00 €	
6188 : autres frais divers	-1 500.00 €	
615231 : entretien et réparations voiries	- 8 000.00 €	
615221 : entretien et réparations bâtiments publics	- 2 500.00 €	
60628 : autres fournitures non stockées	- 1 000.00 €	
022 : dépenses imprévues	-3 200.00 €	
791 : transferts charges exceptionnelles		+8 300.00 €
6812 : dotations aux amortissements	+ 830.00 €	
023 : virement de la section d'investissement	+ 7 470.00 €	
<b>Total décision modificative N° 1</b>	<b>8 300.00 €</b>	<b>8 300.00 €</b>
<b>Budget primitif</b>	<b>973 564.65 €</b>	<b>973 564.65 €</b>
<b>Total après décision modificative N°1</b>	<b>981 864.65 €</b>	<b>981 864.65 €</b>

***Délibération adoptée à l'unanimité***

D2020-10-05

**ALSH : DETERMINATION DES TARIFS 2020-2021**

Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020

Madame Brigitte MULLOIS, 3<sup>ème</sup> adjointe, donne lecture du rapport de la commission enfance du 05/10/2020, sur la tarification de l'accueil de loisirs pour 2020-2021.

**ACCUEIL PERI-ALSH**

Le Péri-ALSH au forfait : de 07h00 à 9h00 ; de 13h30 à 14h00 et de 17h30 à 19h00

Personnes de la commune et communes conventionnées			
Tranches selon QF	0 - 800	801 - 1200	1201 et plus
Tarifs à la <u>demi-journée</u>	1.30 €	1.40 €	1.50 €

**ACCUEIL DE LOISIRS**

✓ Frais d'inscription ALSH : 5,00 € chaque année

✓ **Mercredis - loisirs :**

- Supplément sortie pour les mercredis-loisirs : 3.00 € / sortie

- Tarif du repas : 3.70 €

Personnes de la commune			
Tranches selon QF	0 - 800	801 - 1200	1201 et plus
Tarifs à la <u>demi-journée</u> matin <b>OU</b> après-midi <b>SANS</b> repas	3.25 €	3.35 €	3.45 €
Tarifs à la <u>journée</u> matin <b>ET</b> après-midi <b>SANS</b> repas	6.50 €	6.70 €	6.90 €
Tarifs à la <u>journée</u> matin <b>ET</b> après-midi <b>AVEC</b> repas	10.20 €	10.40 €	10.60 €

Personnes des communes conventionnées (CHAMPEON et MONTREUIL POULAY)			
Tranches selon QF	0 - 800	801 - 1200	1201 et plus
Tarifs à la <u>demi-journée</u> matin <b>OU</b> après-midi <b>SANS</b> repas	3.55 €	3.65 €	3.75 €
Tarifs à la <u>journée</u> matin <b>ET</b> après-midi <b>SANS</b> repas	7.10 €	7.30 €	7.50 €
Tarifs à la <u>journée</u> matin <b>ET</b> après-midi <b>AVEC</b> repas	10.80 €	11.00 €	11.20 €

<b>Personnes extérieures à la commune et hors convention</b>			
<b>Tranches selon QF</b>	<b>0 - 800</b>	<b>801 - 1200</b>	<b>1201 et plus</b>
Tarifs à la <b>demi-journée</b> matin <b>OU</b> après-midi <b>SANS</b> repas	4.40 €	4.50 €	4.60 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>SANS</b> repas	8.80 €	9.00 €	9.20 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>AVEC</b> repas	12.50 €	12.70 €	12.90 €

✓ **Vacances scolaires :**

- Tarif du repas : 3.70 €

<b>Personnes de la commune</b>			
<b>Tranches selon QF</b>	<b>0 - 800</b>	<b>801 - 1200</b>	<b>1201 et plus</b>
Tarifs à la <b>demi-journée</b> matin <b>OU</b> après-midi <b>SANS</b> repas	3.25 €	3.35 €	3.45 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>SANS</b> repas	6.50 €	6.70 €	6.90 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>AVEC</b> repas	10.20 €	10.40 €	10.60 €

<b>Personnes des communes conventionnées (CHAMPEON et MONTREUIL POULAY)</b>			
<b>Tranches selon QF</b>	<b>0 - 800</b>	<b>801 - 1200</b>	<b>1201 et plus</b>
Tarifs à la <b>demi-journée</b> matin <b>OU</b> après-midi <b>SANS</b> repas	3.55 €	3.65 €	3.75 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>SANS</b> repas	7.10 €	7.30 €	7.50 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>AVEC</b> repas	10.80 €	11.00 €	11.20 €

<b>Personnes extérieures à la commune et hors convention</b>			
<b>Tranches selon QF</b>	<b>0 - 800</b>	<b>801 - 1200</b>	<b>1201 et plus</b>
Tarifs à la <b>demi-journée</b> matin <b>OU</b> après-midi <b>SANS</b> repas	4.40 €	4.50 €	4.60 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>SANS</b> repas	8.80 €	9.00 €	9.20 €
Tarifs à la <b>journée</b> matin <b>ET</b> après-midi <b>AVEC</b> repas	12.50 €	12.70 €	12.90 €

## SORTIES DES VACANCES SCOLAIRES

- **Vacances de la Toussaint 2020 :**

La cachette de MERLIN à TREHORENTEUC			
Tranches selon QF	0-800	801-1200	1201 et plus
	15.00 €	15.50 €	16.00 €

- **Vacances d'hiver 2021 :**

MAC DO + Piscine ou patinoire			
Tranches selon QF	0-800	801-1200	1201 et plus
	12.00 €	12.50 €	13.00 €

- **Vacances de printemps 2021 :**

France MINIATURE à ELANCOURT			
Tranches selon QF	0-800	801-1200	1201 et plus
	15.00 €	15.50 €	16.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs 2020-2021 tels que présentés,
- **DECIDE** que les enfants du personnel titulaire de la fonction publique figurant dans le tableau des effectifs de la collectivité bénéficient du tarif « personnes de la commune » pour toutes les activités proposées dans le cadre de l'ALSH.

### Délibération adoptée à l'unanimité

**D2020-10-07**

### **RENOVATION ET EXTENSION DE LA CANTINE EN SALLE DES FETES : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

*Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020*

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la cantine en salle des fêtes, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Il souligne que cette ligne de trésorerie n'est qu'une ouverture et qu'elle ne sera utilisée que dans le cadre d'éventuels flux de trésorerie tendus et suggère de fixer son montant à 500 000.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000.00 €,

- **CHARGENT** Monsieur Le Maire de solliciter des offres auprès d'au moins trois organismes bancaires.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

**D2020-10-08**

**MAYENNE COMMUNAUTE : NOMINATIONS DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS**

*Délibération reçue en Préfecture le 09/10/2020*

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les quatre commissions de Mayenne Communauté. Celles-ci couvrent désormais un champ volontairement large et transversal. Leur pilotage relève de plusieurs vice-présidents. Elles se réunissent plusieurs fois dans l'année, et sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres, sans limitation du nombre de participants.

Aussi, il propose à ceux qui le souhaitent, de se positionner sur la commission de leur choix.

**1) Commission « fonctionnement » : moyens et ressources. Garantir les capacités d'actions de la Communauté dans l'intérêt du territoire, des communes membres et des agents. (Animée par Philippe Coulon, Mickaël Delahaye, Patrick Soutif, Antoine Valprémit)**

- Est désigné :

Nom et prénom de l'élu	Choix du groupe de travail pressenti
Alain THUAULT	Relations externes, communication

**2) Commission « Territoire » et transition écologique : Faire évoluer le territoire, en agissant pour la transition environnementale (animée par Jean-Paul Coisnon, Jean Raillard, Clémence Rondeau, Antoine Valprémit)**

- Sont désignés :

Nom et prénom de l'élu	Choix du groupe de travail pressenti
Claude DOUILLET	Déchets
Alain THUAULT	Déchets
Bernard TUFFREAU	Environnement, SPANC, eau
David DUJARRIER	Aménagement du territoire, PLUI, PLH, Scot
Daniel FOUCHER	Aménagement du territoire, PLUI, PLH, Scot

**3) Commission « Economie/Emploi » : Assurer le développement économique (entreprises, ESS, tourisme) et de l'emploi (animée par Frédéric Bordelet et Pierrick Tranchevent)**

Nom et prénom de l'élu	Choix du groupe de travail pressenti
Patrick SOUTIF	Economie volet commerce en milieu rural



**4) Commission «Actions sociales et culturelles» : Proposer des services sociaux et culturels de qualité aux habitants (animée par Magali D'Argentré et Tony Bonnet)**

- Sont désignés :

Nom et prénom de l'élu	Choix du groupe de travail pressenti
Mélina ROMAGNE	Santé, social, ASIC, réseau lecture
Cécile DIDELOT	Réseau lecture
Brigitte MULLOIS	Enfance, jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à Mayenne Communauté.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Informations diverses :**

**RDV Mayenne Habitat : nouveau lotissement rue de la seille.**

Mrs Patrick SOUTIF (Maire) et Bernard TUFFREAU (1<sup>er</sup> adjoint) font un point sur la rencontre du 21/09/2020. Mayenne Habitat accepte de réaliser les travaux de viabilisation en maîtrise d'ouvrage déléguée, selon les plans et l'estimation réalisés par un bureau d'études de notre choix. Début des travaux prévu en 2022.

**Point sur la fusion clubs de foot Le Horps et Lassay Les Châteaux :**

Mme Mélina ROMAGNE (2<sup>ème</sup> adjointe) rapporte que les clubs de football de Lassay Les Châteaux et Le Horps sont favorables à une fusion des deux clubs au 01/01/2021 pour un fonctionnement effectif à la rentrée prochaine (septembre 2021). Des discussions sont en cours entre les deux clubs.

**Désignation d'un référent ADMR :**

M. Bernard TUFFREAU informe que la commune de LE HORPS doit être représentée par une personne référente pour apporter une aide administrative aux bénéficiaires de l'ADMR, résidant sur la commune.

**Commission voirie** : réflexion sur la mise en place d'une zone « 30 » dans le centre-bourg : rencontre avec M. CHESNEAU Pierre -Marie de la DDT le 27/10/2020.

**Commission travaux** prévue le 07/10/2020 à 10h30

**Commission finances** fixée le lundi 19/10/2020 à 20h00

**Prochain conseil municipal : LUNDI 09 NOVEMBRE 2020 A 20H00**